



Justifier mon temps partiel pour réduire prestation compensatoire

Par **Pierrot 28**, le **02/04/2018** à **23:49**

Bonjour,

Je quitte ma femme et je sais qu'elle est en droit (c'est ce qu'elle fera) de me demander une prestation compensatoire. Nous avons effectivement une petite disparité de salaire, mais pas énorme.

Voilà plus de 10 ans que je suis à Temps Partiel afin d'avoir tous les mercredis pour élever et l'éducation de nos enfants entre autre.

Puis-je prendre en compte mon temps partiel pour justifier et espérer de diminuer ou alléger la prestation compensatoire ?

Merci de vos réponse

Par **Visiteur**, le **03/04/2018** à **10:21**

Bonjour,

ce n'est pas parce qu'elle va la demander que le juge lui octroiera. Votre temps partiel diminuant d'autant votre salaire, il sera pris en compte.